

RAPPORT DES RÉVISEURS

à l'attention de la 71^{ème} assemblée générale ordinaire de l'Association suisse des services des habitants (ASSH) du 6 mai 2020 à Genève (GE)

Mesdames, Messieurs,

En tant que réviseurs désignés, nous avons effectué la vérification des comptes annuels de l'ASSH le 6 février 2020 pour l'année d'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Le compte de résultats boucle par une perte de CHF 25'348.48, compte tenu d'un montant de CHF 281'094.70 de recettes et de CHF 306'443.18 de dépenses. Ainsi, la fortune inscrite au bilan au 31 décembre 2019 est passée à CHF 126'859.38.

Nous avons contrôlé les comptes annuels 2019 par sondages. La comptabilité 2019 correspond aux pièces justificatives vérifiées. Les preuves attestant la valeur des actifs inscrits au bilan ont été fournies. Selon notre appréciation, la tenue des comptes et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales et statutaires.

Par conséquent, nous demandons d'approuver les présents comptes annuels et de remercier le caissier, Heinz Gallus, pour la tenue irréprochable de sa comptabilité et de donner décharge à tous les organes responsables de l'ASSH.

Michael Krisch, réviseur Françoise Redaelli, réviseur Matthias Kurmann, réviseur

M. Kurmann n'a pas pu assister à
la révision en raison d'un
empêchement